

Université de Genève

DIES ACADEMICUS

8 juin 1995

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AIE	=	Académie internationale de l'environnement
Centres	=	Centres interfacultaires
CEO	=	Institut œcuménique de Bossey
CEPOA	=	Centre d'étude du Proche-Orient ancien
CIG	=	Centre interfacultaire de gérontologie
CUEH	=	Centre universitaire d'écologie humaine et des sciences de l'environnement
CUEPE	=	Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie
CUI	=	Centre universitaire d'informatique
D	=	Faculté de droit
IA	=	Institut d'architecture
EEPS	=	Ecole d'éducation physique et de sport
ELCF	=	Ecole de langue et de civilisation françaises
ETI	=	Ecole de traduction et d'interprétation
FPSE	=	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
IEUG	=	Institut européen de l'Université de Genève
IRRMA	=	Institut romand de recherche numérique en physique des matériaux
ISSCO	=	Institut Dalle Molle pour les études sémantiques et cognitives
ISTRE	=	Institut d'histoire de la Réformation
IUED	=	Institut universitaire d'études du développement
IUHEI	=	Institut universitaire de hautes études internationales
L	=	Faculté des lettres
M	=	Faculté de médecine
S	=	Faculté des sciences
SES	=	Faculté des sciences économiques et sociales
T	=	Faculté autonome de théologie protestante
UNI ³	=	Fondation de l'Université du 3 ^e âge

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU RECTORAT

I. Introduction

A maints égards, l'année sous revue, soit les semestres d'été 1994 et d'hiver 1994/1995, a été la plus difficile depuis longtemps. Toutefois, les progrès qui ont été effectués, voire les succès atteints sur de nombreux dossiers, donnent aussi de bonnes raisons de se réjouir.

Pour la collectivité universitaire dans son ensemble, le fait le plus marquant est sans doute la sévérité des coupures budgétaires propres au plan d'assainissement des finances du canton. Dans la préparation de son budget 1995, l'Université s'est vu imposer une coupure supplémentaire de 0,5% sur les salaires (par rapport aux 2% prévus par le plan) et de 7,5% sur ses crédits de fonctionnement, ainsi qu'une réduction supplémentaire d'environ 0,5% de sa masse salariale.

Durant toute l'année, la communauté universitaire a été fortement sollicitée par la défense des intérêts de l'institution en ce qui concerne le projet de modification des dispositions légales relatives aux organes de direction. L'année a aussi été marquée par le débat sur le projet visant à introduire des taxes de cours pour les étudiants genevois. Or, cette mesure, qui avait été demandée par la Commission des finances du Grand Conseil et par l'organe chargé de l'application de l'accord intercantonal sur le financement des universités, et qui avait reçu l'approbation de toutes les autorités élues de l'Université, fait l'objet d'un vote référendaire le 25 juin. Enfin, un nouveau projet de loi visant la rémunération des activités accessoires des enseignants de l'Université vient d'être déposé.

Au niveau de la politique universitaire suisse, le fait le moins réjouissant est sans doute la valse-hésitation relative à l'introduction d'un numerus clausus en médecine. Si les autorités de l'Université sont, par principe, opposées à l'idée d'un numerus clausus, elles reconnaissent que la médecine constitue un cas particulier en ce sens que, dans cette discipline tout particulièrement, il n'est plus possible de garantir la qualité de la formation d'un nombre sans cesse croissant de candidats. Au moment de la rédaction de ce texte, nous ne savons pas si l'accueil des étudiants posera un problème pour la rentrée de cet automne, et, dans cette hypothèse, quelle solution pourra lui être trouvée.

On peut retirer une certaine satisfaction du succès avec lequel l'Université a pu influencer la modification des dispositions légales relatives aux organes de direction. Le projet, déposé au début de 1994, à l'initiative d'un groupe de travail sans lien institutionnel avec l'Université, avait suscité de très grandes inquiétudes au sein de la communauté universitaire. Grâce au travail du Rectorat, du Collège des recteurs et doyens et du Conseil de l'Université, ainsi qu'à la mobilisation d'une partie du corps professoral, le texte de loi qui a été adopté par le Grand Conseil correspond largement aux amendements demandés par l'Université. La suppression du Collège des recteurs et doyens et la création d'un Conseil académique, composé à la fois de personnalités de la cité et de représentants de la communauté universitaire, et placé dans une position lui permettant tout à la fois d'être le fer de lance et le bouclier de l'Université, devraient renforcer cette dernière à l'égard de l'extérieur et favoriser une direction plus dynamique conforme aux exigences du contexte actuel. Le bon fonctionnement de la loi dépendra cependant plus qu'auparavant de la bonne entente entre les personnes qui occuperont les postes clés.

Sur le plan interne, il est réconfortant de constater que plusieurs politiques mises en œuvre par ce Rectorat ont porté leurs premiers fruits, voire ont abouti. Citons, en particulier, les bonnes expériences faites avec l'évaluation d'une première douzaine d'unités d'enseignement et de recherche, ainsi que l'acceptation et la mise en vigueur d'un plan quadriennal particulièrement innovateur, qui porte l'accent sur des projets plurifacultaires et sur l'introduction d'écoles doctorales.

Sur le plan de la coordination interuniversitaire, des progrès ont également été accomplis. La répartition des tâches réalisées entre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et l'Université de Genève en matière d'architecture constitue la réalisation la plus marquante. Sur le plan genevois, elle a abouti à la fermeture de l'Ecole d'architecture et à la création d'un Institut de niveau facultaire concentré sur les enseignements de 2e et 3e cycles, ainsi que de doctorat. Il faut citer, ensuite, la décision des facultés des sciences des universités de Lausanne et de Genève de se mettre en réseau et de passer ultérieurement encore un accord de collaboration avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Même si les progrès peuvent paraître lents, comparés à certaines opérations de restructuration conduites dans le secteur privé, la démarche visant à harmoniser les calendriers, les durées d'études et les titres décernés, ainsi qu'à mettre les activités en réseau, est désormais lancée d'une façon qui n'était pas imaginable encore au début de cette décennie.

2. Étudiants

Le nombre des étudiants inscrits à l'Université de Genève au semestre d'hiver 1994/1995 s'élève à 13'474, y compris ceux des instituts en relation avec l'Université. En faisant abstraction de ces derniers, le total des inscriptions dans les facultés et écoles représente 12'671 étudiants, soit 329 de moins qu'en 1993-1994. En valeur relative la diminution est de 2,7%.

En 1994/1995, seules quelques facultés ont enregistré une faible croissance, soit la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation avec 5,3%, la Faculté de médecine avec un taux de 4%, et dans une moindre mesure, les facultés des lettres et des sciences. Pour toutes les autres facultés, une diminution est constatée. Celle-ci est, par exemple, de 4,4% pour la Faculté des sciences économiques et sociales.

Le phénomène observé ces dernières années, où les facultés des sciences économiques et sociales, des lettres et des sciences accusaient des taux de croissance très nettement au-dessus de la moyenne, a disparu. Dans l'ensemble, le pourcentage des étudiantes varie peu.

La répartition des étudiants selon le lieu de domicile des parents s'est légèrement modifiée. Le canton de Genève constitue le lieu de domicile de plus de la moitié d'entre eux (52,7% comme en 1993/1994). Un quart des étudiants est domicilié dans un autre canton (26,1% contre 21,7% en 1993/1994), alors qu'un étudiant sur cinq vient de l'étranger (21,2% contre 25,6% en 1993/1994).

3. Enseignants

Statuts, structure

L'année universitaire a été marquée par la mise en œuvre de nouvelles procédures de nomination, plus rapides, des membres du corps professoral ; dans chaque cas, la faculté ou école met en place une commission de structure, qui fait des propositions concernant le maintien, la transformation ou la suppression du poste, et définit le profil de celui-ci, en s'assurant de la coordination régionale ; quant au choix du titulaire du poste, il est préparé par une commission de la faculté, à laquelle sont associés directement les experts extérieurs et la déléguée aux questions féminines.

Par ailleurs, le Collège des recteurs et doyens a créé un groupe de travail chargé d'examiner les problèmes posés par la relève ; il fera des propositions au semestre d'été.

Corps professoral

Les informations que nous donnons ici concernent les nominations et les départs dans le corps professoral pendant la période du 1er avril 1994 au 31 mars 1995.

Ont été nommés les nouvelles professeures et nouveaux professeurs suivants :

Professeur(e)s ordinaires :

M. Jonathan BARNES (Lettres)	M. Bruno REICHLIN (IA)
M. Markus BUETTNER (Sciences)	M. Gilbert RITSCHARD (SES)
M. Giairo DAGHINI (IA)	M. Bernard RORDORF (Théologie)
Mme Patrizia LOMBARDO (Lettres)	M. Jacky SAMSON (Médecine)
M. Riccardo MARIANI (IA)	M. Peter SUTER (Médecine)
M. Luca ORTELLI (IA)	Mme Petra VON GEMUENDEN (Théologie)
M. Philippe PERRENOUD (FPSE)	Mme Nu Viet VU (Médecine)
M. Olivier POT (Lettres)	M. Peter WALTON (SES)

Professeure d'école :

Mme Karla DEJEAN (ETI)

Professeurs adjoints :

M. Daniel BERTRAND (Médecine)	M. Charles-Henri RAPIN (Médecine)
M. Antoine HADENGUE (Médecine)	

Professeur(e)s associé(e)s :

M. Norman BRESLOW (Médecine)	Mme Sigrid JEQUIER (Médecine)
M. Bernard HIRSCHHEL (Médecine)	M. Richard LANDIS (Médecine)
M. Denis HOCHSTRASSER (Médecine)	

Professeurs titulaires :

M. Antonio AANDREOLI (Médecine)
M. Michel SCHORDERET (Médecine)

M. Roland WERNLI (Sciences)

Par ailleurs, ont été nommés à l'honorariat les professeurs suivants :

M. Michel BURGER (Lettres)	M. Roger LACROIX (Sciences)
M. Ronald CHESSEX (Sciences)	M. Peter Anton MIESCHER (Médecine)
M. Richard EPSTEIN (Sciences)	M. Martin PETER (Sciences)
M. Raymond Gerdil (Sciences)	M. Daniel POMETTA (Médecine)
M. Alain HIRSCH (Droit)	M. Adrien ROHNER (Médecine)
M. Hansjorg HUGGEL (Sciences)	M. Pierre-François SPAHR (Sciences)
M. Charles JEFFORD (Sciences)	M. George STEINER (Lettres)

Ont également pris leur retraite :

M. Giuseppe BARTHOLINI, professeur associé (Médecine)
M. Dominique PONCET, professeur associé (Droit)
M. Joseph RABINOWITZ, chargé de cours (Sciences)
M. Dominique RAYMOND, professeur associé (Sciences)
M. Marc ROTH, professeur associé (Sciences)

Enfin, l'Université a déploré le décès de plusieurs de ses membres :

M. André COTTIER, professeur honoraire (SES)
M. José DOERIG, professeur ordinaire (Lettres)
M. Hans GLOOR, professeur honoraire (Sciences)
M. Roger HESS, professeur ordinaire (Sciences)
M. René-S. MACH, professeur honoraire (Médecine)
Mme Roselyne REY, chargée de cours suppléante (Sciences)
M. Jean-Pierre SCHELLHORN, professeur honoraire (SES)
M. Denis VAN BERCHEM, professeur honoraire et ancien Recteur (Lettres)

Egalité de chances entre hommes et femmes

Au cours de l'année écoulée, la progression des femmes dans les postes académiques les plus élevés s'est poursuivie, puisque, parmi les postes de professeurs nouvellement ouverts (po, pec, pas, pt), 17% d'entre eux ont été attribués à des femmes. Bien entendu, ce rythme n'est pas encore suffisant, mais il faut observer ici aussi qu'une proportion non négligeable de postes n'a attiré aucune candidature féminine.

Les mesures prises par le Rectorat pour encourager la relève féminine se sont concrétisées par l'attribution de postes supplémentaires de maîtres-assistantes. Au total, dix femmes bénéficient actuellement de suppléments de maîtres-assistantes qui leur ont permis de poursuivre leur carrière à l'Université. Ces effectifs supplémentaires représentent 12% des femmes actuellement maîtres-assistantes, soit 10 sur 83. L'on rappellera aussi que 12 femmes, sur un total de 35 postes, bénéficient de postes de relève de la Confédération.

La Commission de l'égalité entre femmes et hommes, présidée par la déléguée du Rectorat aux questions féminines, s'est réunie six fois durant l'année 1994. Elle a traité des aspects de la promotion de la femme au sein de l'Université, en particulier de la situation des femmes dans le corps intermédiaire. A cet effet, une enquête est en cours auprès des assistantes et maîtres-assistantes des facultés, afin d'estimer leurs conditions de travail, leur

situation familiale et leurs projets de carrière. Cette enquête a été conçue et appliquée par les membres de la Commission. Parallèlement, la Commission de l'égalité entre femmes et hommes a contribué au développement des Etudes femmes au sein de l'Université en collaborant au «guide des études femmes 1994-1995».

La déléguée aux questions féminines, soutenue par les membres de la Commission de l'égalité, a déposé au Rectorat, en décembre 1994, un projet de développement des Etudes femmes qui a été finalement retenu sous la forme d'un programme plurifacultaire qui réunira des enseignements conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures de troisième cycle. Ce programme aura également pour mission de développer et coordonner les recherches qui se feront dans le domaine de l'étude des rapports sociaux de sexe. Enfin, il assurera des prestations de services à la Cité, en particulier dans la diffusion, auprès des milieux intéressés, de l'information scientifique sur les Etudes femmes et des offres ponctuelles ou continues de formation. L'enseignement et la recherche s'établiront autour de trois axes pluridisciplinaires : «Femmes et sociétés», «Femmes et savoirs» et «Femmes et politique». Le programme sera lancé dès la rentrée universitaire 1995-1996.

La Conférence des déléguées aux questions féminines des universités et hautes écoles suisses (CODEFUHES) avait souhaité une information accrue du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS). C'est dans cette optique que les universités romandes ont organisé une séance d'information à l'intention du corps intermédiaire féminin, qui s'est tenue le 17 octobre 1994 à l'Université de Genève. Cette rencontre avait pour but d'apporter des informations sur le fonctionnement et les possibilités de financement du FNRS. Les Commissions de la recherche des universités de Genève et de Lausanne avaient également délégué leur secrétaire. Près de 130 personnes du corps intermédiaire des universités romandes étaient présentes à cette séance d'information.

4. Enseignement

4.1 Innovations pédagogiques et qualité de l'enseignement

La Commission de l'enseignement a procédé à l'évaluation des douze expériences de monitorat qu'elle a financées en 1993-1994. Les enseignants, les assistants et les moniteurs de chaque projet ont participé à des réunions d'évaluation, alors que l'avis des étudiants a été recueilli par questionnaires écrits. Le rapport détaillé de ces évaluations a servi de base à la rédaction de recommandations pour l'application du monitorat, visant à mettre en évidence les avantages et les inconvénients de cette forme d'encadrement, et à donner les indications nécessaires pour en favoriser une utilisation optimale.

La Commission de l'enseignement a continué à mettre à disposition des enseignants ses services en matière d'évaluation de l'enseignement. Elle a procédé à des évaluations individuelles demandées par des enseignants et a également contribué à l'évaluation d'une subdivision entière.

Pour donner suite à la forte demande des enseignants concernant l'évaluation de l'enseignement, qui avait été mise en évidence par l'enquête menée en 1993, des travaux ont été entrepris afin de créer un dispositif informatique qui permettra à chaque enseignant de créer et d'analyser son propre questionnaire d'évaluation. Il est prévu que ce dispositif, qui se veut convivial, fournisse à ses utilisateurs les possibilités suivantes : rédaction de questionnaires à partir d'une banque d'items existante ; soumission des questionnaires aux étudiants, soit directement à l'écran d'un ordinateur connecté au réseau, soit sous forme d'un

document écrit ; analyse, consultation, mise en page et impression des résultats ; possibilité de stocker et de partager les informations dans une base de données. Tout cela en respectant la totale confidentialité des données. Un prototype de ce système sera testé au semestre d'été 1995, et ce service sera en principe mis à disposition de l'ensemble des enseignants au semestre d'été 1996.

Suite à une initiative conjointe des milieux de l'enseignement postobligatoire (Collège de Genève) et de l'Université, la Commission de l'enseignement a mandaté un groupe de travail pour réaliser un serveur télématique d'informations à destination des collégiens. Ce serveur, qui a l'ambition d'aider les collégiens dans leur orientation, a été conçu pour leur donner envie d'en savoir davantage sur les études à l'Université et pour répondre aux premières questions qu'ils se posent. Il contient une description détaillée des facultés, écoles et instituts de l'Université ainsi que des renseignements divers touchant aux aspects pratiques de la vie universitaire. De plus, un système de messagerie électronique permet aux collégiens de dialoguer avec des représentants d'étudiants et avec les conseillers aux études de l'Université. Le serveur est accessible depuis tout ordinateur connecté au système hypertexte World Wide Web (WWW), ce qui le rend intéressant au-delà de sa fonction première d'aide à l'orientation des collégiens.

Dans la continuation des travaux sur le système des crédits, qui ont abouti à des recommandations pour l'introduction d'un tel système dans les facultés, et conformément aux recommandations de l'enquête «Etudiants 90», la Commission de l'enseignement a entamé une réflexion dans le domaine de l'interdisciplinarité.

Calendrier universitaire

Dans ses efforts de coordination avec les autres universités suisses et particulièrement romandes l'Université de Genève appliquera dès 1995 un nouveau calendrier académique où les deux semestres, d'hiver et d'été, sont de durée égale.

4.2 Formation continue

L'Université a consolidé sa nouvelle mission «formation continue» et accueilli des professionnels des milieux indépendants comme des banques, des assurances, de l'administration locale et fédérale, des industries et entreprises, des syndicats, des organisations non gouvernementales ou internationales et des enseignants des secteurs public et privé.

Les chiffres sont éloquentes, en 1994 plus de 2'100 personnes ont profité de l'offre du service de la formation continue.

Autofinancement

Lancée à titre expérimental en 1993, la session autofinancée a trouvé un rythme de croisière. Vingt-six programmes ont été totalement autofinancés en frais direct (honoraires des intervenants, frais de séjour, documentation, location de salles, matériel et réception). Dix-neuf des projets dotés de subventions fédérales comptabilisent des recettes propres représentant entre 50 et 80% du budget total. La réédition de certains projets a même été autofinancée à 100%. Nous constatons donc que le pourcentage de l'autofinancement des sessions de formation va en augmentant. De plus, de nombreuses sessions ont eu lieu une deuxième fois avec succès. Souvent les demandes excèdent le nombre des places offertes.

Collaboration universités-entreprises

Ces offres de formation s'inscrivent dans une dynamique de l'échange. Des professeurs venus de hautes écoles européennes, voire américaines, côtoient des intervenants issus de la pratique apportant des connaissances forgées dans l'entreprise, le syndicat ou l'administration.

Les opérations lancées avec des partenaires locaux se multiplient. Ces relations extérieures visent la création de programmes de qualité répondant aux besoins des professionnels. Citons pour exemples le programme pour les cadres des bibliothèques, organisé à la demande du directeur de la bibliothèque de l'ONU en collaboration avec la Commission des bibliothèques, le certificat en pharmacie d'officine, créé avec la Société suisse de pharmacie, et celui d'interprète en langue des signes avec la Fédération suisse des sourds. Notons aussi la réalisation de programmes spécifiques à la demande d'écoles privées, du CICR ou des services romands d'orientation professionnelle.

Information

Le Service de la formation continue de l'Université, chargé de coordonner les offres de formation et d'informer des nouveautés, a publié, en collaboration avec les services des autres universités et de l'EPFL, la troisième édition du programme romand de formation continue universitaire. Des programmes détaillés s'adressant à un public cible le complète. La banque de données AGORA, qui présente l'ensemble des informations sur la formation continue suisse, est disponible sur le réseau Internet et sur le Vidéotext.

4.3 Architecture

La période sous revue aura enfin permis de réaliser la répartition des tâches entre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et l'Université en matière d'enseignement et de recherche en architecture. Une modification de la loi sur l'Université, votée le 17 juin 1994, a sanctionné la création de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève qui a remplacé l'Ecole d'architecture. Cet institut, de niveau facultaire, se concentre sur la formation des étudiants avancés, soit de 2e et 3e cycles, ainsi que de doctorat. A la rentrée d'automne 1994, deux programmes post-grade de 3e cycle ont été lancés, l'un en réhabilitation et restauration du patrimoine bâti et l'autre en urbanisme et aménagement du territoire. Ce dernier fait, par ailleurs, l'objet d'un accord avec la Communauté d'études d'aménagement du territoire (CEAT) : une partie des étudiants formés en première année à Genève pourra poursuivre, en 2e année, un programme dispensé par les autres universités romandes, consacré à l'aménagement du territoire et à la planification régionale, assurant ainsi une transition aussi douce que possible aux étudiants inscrits à l'ancienne Ecole ; les nouveaux programmes de deuxième cycle débutent, quant à eux, cet automne.

L'économie de 1,5 million réalisable sur trois ans grâce à la répartition des tâches avec l'EPFL, qui est devenue la seule Haute Ecole romande à former les étudiants débutant en architecture, ainsi que les nouvelles missions attribuées à l'Institut, exigent l'engagement de nouveaux enseignants et l'examen de l'adéquation du profil des membres de l'ancienne Ecole. Cette tâche a été confiée, dans des dispositions transitoires de la loi sur l'Université, à une commission ad hoc présidée par le professeur R. Roth. Les propositions de transfert, souvent assorties d'une modification de statut, ont encore été soumises à l'examen d'ex-

perts internationaux avant d'être soumises au Collège des recteurs et doyens. Actuellement, la moitié du corps professoral a été nommée dans le nouvel Institut et des concours sont ouverts pour repourvoir les postes vacants. De même, une partie du corps intermédiaire a été transférée de l'ancienne Ecole et les postes vacants seront repourvus lorsque le corps professoral aura été complété.

La nouvelle orientation de l'Institut ne permettait pas, comme on l'a vu, de reprendre tous les enseignants de l'ancienne Ecole. Tous les mandats qui arrivaient à échéance en septembre 1994 ont cependant été prolongés d'une année. En collaboration avec le Département de l'instruction publique, diverses solutions sont examinées pour transférer les personnes qui n'ont pas été retenues dans d'autres facultés ou institutions d'enseignement. Au moment de la rédaction de ce texte, six transferts ont pu être opérés ou proposés aux intéressés, et d'autres sont encore à l'examen. Malheureusement, en raison notamment de la rigueur budgétaire, il ne sera pas possible de trouver une solution satisfaisante pour tous les membres du corps enseignant de l'ancienne Ecole, ce qui fait que certains mandats, en règle générale des mandats à temps partiel, ne seront pas renouvelés, conformément aux possibilités données par la législation. C'est un fait nouveau à l'Université, en soi déplorable ; mais c'était aussi la condition nécessaire pour pouvoir sauvegarder un enseignement et une recherche dans le domaine de l'architecture à l'Université de Genève.

4.4 Centres interfacultaires

L'année en cours a vu la disparition d'ECOTRA (Centre d'études des problèmes d'écologie du travail) au profit de la Fondation universitaire romande de santé au travail. Le 16 décembre 1994, le Grand Conseil a voté la loi suivante :

« Afin de favoriser les activités communes engagées par les cantons de Vaud et de Genève dans le domaine de la santé au travail, une subvention annuelle est versée à la Fondation universitaire romande de santé au travail.

Dès le 1er janvier 1995, cette subvention de 819 000 F est inscrite au budget de l'Etat, sous la rubrique université.

Son financement est assuré par le prélèvement sur le budget général de l'université sans que celui-ci ne soit augmenté du fait de cette nouvelle attribution.»

Les collaborateurs d'ECOTRA ont été invités à se joindre au personnel de la nouvelle fondation. Malgré les conditions favorables qui leur étaient offertes, tous n'ont pas accepté.

Créé en 1992, le Centre interfacultaire de gérontologie (CIG) a été officiellement inauguré le 31 octobre 1994, en présence des Conseillers d'Etat Martine Brunschwig-Graf et Guy-Olivier Segond et de M. Bernard Gruson, Directeur général des Institutions universitaires de psychiatrie et de gériatrie. C'est dans des locaux mis à la disposition par les IUG que ce Centre a trouvé les conditions de travail permettant de mettre en valeur les efforts considérables consentis par le Rectorat et les facultés de médecine et des sciences économiques et sociales pour sa mise sur pied. Il faut se réjouir de cette bonne collaboration dans un domaine touchant des problèmes de société particulièrement sensibles, comme en témoigne l'existence d'un projet national (PNR32) dans lequel le CIG est appelé à jouer un grand rôle.

5. Recherche

La recherche bénéficie d'un large développement à l'Université de Genève. Son importance est confirmée par une enquête entreprise auprès des hautes écoles suisses dans le but de déterminer la part du temps qui est consacrée à cette activité (Recherche et développement dans les hautes écoles suisses, Office fédéral de la statistique, Berne 1994). Celle-ci révèle, pour l'ensemble du personnel de l'institution, un taux d'activité de recherche de 46% (contre 36% pour l'enseignement). Sa répartition, entre facultés, présente des différences sensibles. Ainsi, 40% de toutes les forces de recherche sont concentrées dans les sciences exactes et naturelles, 35% dans les disciplines médicales et seulement 24% dans les sciences sociales et humaines. La catégorie de personnel la plus active dans la recherche se révèle être le corps intermédiaire. Il convient de souligner que les hautes écoles représentent, en Suisse, un secteur important de cette activité puisqu'elles effectuent le quart des recherches (contre 70% dans les entreprises), soit l'essentiel de la recherche publique et fondamentale.

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS) constitue la principale source de financement de la recherche universitaire. L'Université de Genève en a été largement bénéficiaire et a enregistré un accroissement de 8,7% des subsides du FNRS par rapport à 1993 (3,65% entre 1992 et 1993). Les facultés de droit, de psychologie et des sciences de l'éducation, des sciences économiques et sociales et de théologie ont enregistré les plus fortes augmentations, alors que la Faculté de médecine enregistre une nette baisse. Il convient de relever que, d'une année à l'autre, les variations n'ont pas grande signification. Une observation faite sur deux ans permet de constater que la Faculté des sciences économiques et sociales et la Faculté de droit présentent une tendance à la hausse.

6. Collaboration interuniversitaire et relations extérieures, mobilité des étudiants

Mobilité des étudiants

Le bilan de la participation au programme ERASMUS, dressé sur trois ans (1992/93 à 1994/95), permet de confirmer son succès. Ainsi, 226 étudiants européens auront suivi leurs études à l'Université de Genève au terme de cette période et 158 étudiants genevois auront bénéficié d'un séjour dans une université de l'Union européenne. Ces échanges sont réalisés principalement dans le cadre de Programmes interuniversitaires de coopération (PIC). Actuellement l'Université de Genève est engagée dans 58 PIC. Le flux essentiel des étudiants européens provient des pays latins. Les pays de provenance sont par ordre décroissant d'importance : l'Italie (24%), l'Espagne (17%), l'Allemagne (14%), les Pays-Bas (14%), la Grande-Bretagne (7%), la France (7%), puis la Belgique, le Portugal, la Grèce et l'Irlande. Les étudiants genevois, quant à eux, accordent leur préférence à la Grande-Bretagne (17%), l'Allemagne (15%) et l'Espagne (15%), puis la France (14%), l'Italie (11%) et enfin, les Pays-Bas, le Portugal, la Belgique, le Danemark, l'Irlande et la Grèce. Si la participation des universités suisses à la prolongation d'ERASMUS, dans le nouveau programme SOCRATES, est assurée pour 1995, elle reste en revanche en suspens pour les années à venir. La question est préoccupante de par son incidence sur l'accès des étudiants et des enseignants suisses aux universités de l'Union européenne et sur la collaboration interuniversitaire mise en place ces dernières années par le biais d'ERASMUS.

Se replier sur des collaborations bilatérales ne permettra pas de combler le vide qui serait créé par une exclusion de la Suisse des programmes européens.

Le financement fédéral du programme CH-UNIMOBIL arrivera à son terme à la fin de l'année 1995. Force est de constater que ce programme n'a pas eu un grand succès auprès de l'Université de Genève. Peu d'étudiants genevois ont saisi l'occasion d'aller étudier dans une université d'Outre-Sarine. Un plus grand nombre d'étudiants suisses ont par contre opté pour l'Université de Genève. Le bilan des années 1991 à 1995 qui a été dressé à ce sujet laisse apparaître que 334 étudiants au total ont été accueillis à Genève, contre 69 étudiants genevois qui ont choisi une autre université suisse pour un séjour d'études. Ces derniers ont préféré, par ordre décroissant d'importance, les universités de Berne, Bâle, Zurich et Fribourg. Les étudiants ayant choisi l'Université de Genève viennent, en observant le même ordre, de Zurich, Bâle, St Gall, Berne, Fribourg, Neuchâtel et de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Un des avantages de CH-UNIMOBIL aura été de mettre en place, dans les différentes disciplines académiques, une série de conventions interuniversitaires permettant de régler les modalités des échanges, notamment la reconnaissance des enseignements suivis dans une autre université.

Collaboration transfrontalière régionale

Les collaborations interuniversitaires qui ont vu le jour dans l'espace de la région Rhône-Alpes sont entrées dans une phase de consolidation. Si, dans un premier temps, les projets ont été lancés avec enthousiasme, leur mise en œuvre est, par la suite, fréquemment freinée par des problèmes de financement, ceci en raison notamment de leur dépendance vis-à-vis de sources de financement multiples, souvent précaires.

Le Centre interuniversitaire de recherche et d'enseignement pharmaceutiques, construit sur le site d'Archamps, a été inauguré le 16 juin. Le projet a été réalisé sous l'impulsion de l'Université de Genève, en partenariat avec les universités Claude Bernard de Lyon et de Saint-Etienne. Rattaché, tout d'abord, à l'Association transfrontalière universitaire (ATU), le Centre a mis en place par la suite ses propres structures en créant, en décembre, l'Association dite «Centre pharmaceutiques». NEUROPE LAB, centre de recherche axé sur les nouvelles technologies de transfert des connaissances, qui associe le Centre national de la recherche scientifique avec des entreprises et les universités de Genève et de Lancaster, s'est vu confronté à des problèmes de financement qui l'ont amené à revoir ses activités.

L'ATU a soutenu dix projets de collaboration dans le domaine de l'enseignement universitaire (cours postgrade en recherche opérationnelle, littérature de la Grèce antique, odontologie, séminaire alpin en informatique et linguistique, diplôme européen de 3ème cycle en gestion et technologie des systèmes d'information, 3ème cycle romand en sciences biologiques, biopharmacie des peptides, 3ème cycle de la physique fondamentale en Suisse romande, certificat international d'astronomie et d'astrophysique, politique publique et gouvernement urbain).

En outre, divers projets, tels le 3ème cycle en mathématiques et les bourses en faveur de l'échange de jeunes chercheurs de la Région Rhône-Alpes, ont été soutenus directement par l'Université de Genève. Enfin, cette dernière a été associée à la création, en novembre, de l'Institut scientifique européen (ESI). L'ESI est le fruit d'une initiative de chercheurs du CERN. Son but est la formation de haut niveau dans le domaine des technologies de pointe. La physique des accélérateurs et les technologies associées, ainsi que la physique biomédicale, constituent les axes de cet institut implanté à Archamps.

La collaboration régionale a bénéficié d'un élargissement notable de par son ouverture

sur les universités de l'Arc jurassien. Ainsi, l'Université de Genève a adhéré, en janvier, à la convention CLUSE (Convention Liant des Universités Suisses à des universités de l'Est de la France). Elle rejoint, par sa signature, le groupe des universités de Bourgogne (Dijon), de Franche-Comté (Besançon), de Fribourg, de Lausanne et de Neuchâtel, qui sont à l'origine du projet.

Autres collaborations européennes et internationales

La politique d'encouragement des échanges interuniversitaires, par le biais d'accords bilatéraux, s'est poursuivie, notamment avec les pays de l'Europe centrale et de l'Est. Les conventions avec les universités suivantes ont été conclues au cours de l'exercice :

- Université Charles de Prague, République tchèque (lettres) ;
- Université de Tirana, Albanie (multidisciplinaire) ;
- Université Capodistria & Nationale d'Athènes, Grèce (lettres) ;
- Université Mohammed V de Rabat, Maroc (lettres) ;
- Université de Sherbrooke, Canada ;
- Kaunas Medical Academy, Lituanie ;
- Ecole normale supérieure de Paris, France.

D'autres accords sont en préparation, notamment avec l'Université St Kliment Ohrdiski, Sofia, Bulgarie. En outre, de nombreux contacts ont été établis par des universités intéressées à des collaborations avec notre Université (Florida International University, Floride, Université de Kurgan, Sibérie, «Friendship University» de Moscou (anciennement Université Patrice Lumumba), Universidad nor oriental del Marañon, Pérou, Institut Suandusit, Bangkok, Siam University, Bangkok, Université du Zimbabwe, Harare, Hosei Université, Tokyo.

La participation des chercheurs aux programmes de recherche de l'Union européenne s'est développée de manière réjouissante. A la fin du mois de novembre, l'Université de Genève était présente dans 47 projets compris dans 11 programmes européens (technologies de l'information, systèmes télématiques, environnement, matériaux, biotechnologies, agriculture, biomédecine et santé, énergie non nucléaire, capital humain et mobilité, collaboration avec les pays de la CEI, culture scientifique). Le financement accordé par la Confédération pour la participation à ces projets, principalement par le biais du Fonds national suisse de la recherche scientifique, correspond à un montant de l'ordre de 12 millions de francs en faveur des chercheurs de notre Université.

Collaboration romande

Plusieurs événements ont marqué la collaboration entre les universités de Lausanne et de Genève. En janvier, la convention liant les facultés des sciences de chacune d'elles fut signée. Les collaborations qu'elle induira porteront sur la mise en commun de ressources humaines et matérielles, l'organisation de diplômes en commun d'études supérieures ou de spécialisation, la création en commun d'écoles doctorales et une harmonisation des diplômes. La réalisation, au cours de l'exercice, du Diplôme d'études supérieures en sciences naturelles de l'environnement, ouvert aux étudiants de Genève et de Lausanne en est un exemple. L'inauguration, en novembre, de l'Ecole romande de pharmacie a constitué un autre événement majeur après la signature, en septembre 1993, de la convention fondant la nouvelle structure. L'ouverture, au semestre d'hiver, de l'Institut d'architecture, est aussi le fruit de la collaboration lémanique, mais cette fois avec l'Ecole polytechnique

fédérale de Lausanne. Enfin, les collaborations entre les facultés de médecine ont donné naissance à l'Institut romand d'histoire de la médecine, inauguré en février. Toujours dans le processus de coopération qu'ils ont engagé dans le domaine de la santé publique, les cantons de Vaud et de Genève ont créé, en date du 18 janvier, une Fondation universitaire romande de santé du travail. Cette fondation a pour objectif de favoriser une communauté d'intérêts dans les domaines de la médecine du travail, de l'hygiène industrielle et de l'ergonomie, en mettant en commun les institutions existantes de chacun des cantons fondateurs.

Organisation des collaborations internationales

Si les collaborations internationales au niveau d'échanges d'étudiants et d'enseignants se sont très bien développées, l'organisation adéquate qu'il aurait fallu mettre en place au sein de l'Université n'a pas suivi. Pour pallier cette lacune, le Rectorat a mis sur pied, pour la rentrée universitaire d'automne, un Service des relations extérieures (SRE), qui est notamment responsable de la partie opérationnelle des programmes internationaux d'échanges et de recherche (cf. services rattachés au Rectorat).

7. Activités sociales, culturelles et sportives

Activités culturelles

Les activités culturelles (45 groupes d'activités) proposent un lieu de création, d'expression, de rencontre animé par des professionnels et des passionnés. Elles permettent aux étudiants de trouver, pendant leurs études, une approche pratique de la culture vivante développant leur créativité artistique. Ils ont accès aux domaines suivants : cinéma, vidéo, photo, danse, théâtre, arts plastiques, musique de chambre, chœur, écriture, ciné-club.

Service social

L'essentiel de l'activité du Service social durant l'année écoulée a été de trouver comment faire face à une demande d'aide accrue des étudiants (en hausse d'environ 30%), ce avec des moyens budgétaires inchangés depuis dix ans. L'équipe du Bureau d'informations sociales des étudiants utilise au maximum les ressources budgétaires à sa disposition. De plus, il fait appel à des fondations privées dont les dons permettent de venir en aide à de nombreux étudiants et ceci pour une somme de 300'000 francs cette année.

Malgré ces efforts, le manque d'argent et la réalité économique morose rendent difficiles les relations avec certains étudiants car le Bureau doit appliquer entre autres règles une vingtaine de nouveaux critères restrictifs élaborés par la Commission sociale. Les assistants sociaux répondent cependant de leur mieux aux différentes demandes d'aide sociale et d'information.

Sports universitaires

Une cinquantaine d'activités sportives sont offertes aux étudiants, organisées soit par les Sports universitaires, soit en collaboration avec des clubs.

Le Département des Travaux publics et surtout le Service des sports de la Ville de Genève, mettent à disposition des installations qui complètent la salle de sport et le club de tennis, qui sont les deux seules installations sportives universitaires pour plus de 12'000 étudiants.

Les activités qui rencontrent le plus de succès sont les cours de condition physique, le volley-ball, le football, le badminton, le basket-ball, l'aviron, le tennis et le ski.

Aux championnats suisses universitaires nos étudiants ont remporté cinq titres individuels et deux par équipe et ont obtenu neuf deuxième places individuelles, deux par équipe et sept troisième places individuelles et deux par équipe.

Des escrimeurs se sont rendus à Paris, des rameurs à Venise et sur le lac des Quatre-Cantons et des basketteurs au Lavandou.

On peut estimer qu'environ 50% des étudiants pratiquent plus ou moins régulièrement une ou plusieurs activités dans le cadre des Sports universitaires.

Bureau des logements et restaurants universitaires (BLRU)

A la rentrée 1994/1995, le BLRU disposait de 110 lits pour les nouveaux étudiants, soit environ le tiers de son parc de logements. Toutes les chambres ont été louées et l'occupation à ce jour est toujours de 100%, ceci malgré de fréquentes mutations.

De constantes améliorations sont apportées aux logements loués et les loyers n'ont subi aucune augmentation ces dernières années.

La transformation de la cafétéria d'Uni Dufour donne satisfaction et le taux de fréquentation s'est considérablement amélioré.

Bureau de placement

Le Bureau de placement de l'Université propose quotidiennement des offres de travail dans des domaines très variés : postes à temps partiels, travaux d'été, stages. L'étudiant recherche le contact avec le monde du travail soit par souci d'insertion après les études soit par nécessité.

Pour mener à bien sa mission, le Bureau de placement de l'Université poursuit tout au long de l'année une campagne publicitaire d'information auprès des entreprises, par l'entremise de la presse et de la radio.

Pour faciliter l'insertion professionnelle des étudiants après leurs études, le Bureau de placement de l'Université organise à leur intention des cours de dactylographie et de technique de recherche d'emploi.

La crèche des Bastions

La crèche des Bastions est gérée par une association composée des parents utilisateurs, de représentants de l'équipe pédagogique, du Rectorat et de la Ville de Genève.

Elle est subventionnée à part égale par la Ville et par l'Université.

L'équipe éducative qui accompagne une trentaine d'enfants (plus de 70 enfants par semaine) applique une pédagogie active basée sur une organisation en décrochage : l'enfant choisit ses activités selon ses envies du moment. Les enfants sont accueillis 5 demi-journées maximum par semaine. Ceci est toujours largement insuffisant. Un réel besoin existe : pouvoir compter sur une crèche à plein temps ouverte sans interruption.

Antenne santé

Créée en octobre 1992, l'antenne santé réside 4 rue de Candolle. Une infirmière de santé publique (à 50%) travaille tant au niveau de l'individu (téléphone, consultation, rendez-vous) que sur le plan collectif par des actions de santé-prévention.

L'antenne santé a trois objectifs:

- offrir un lieu d'information, d'orientation et d'écoute;
- prévenir certaines maladies liées aux risques professionnels;
- promouvoir la santé des étudiants.

Assurance maladie

La première expérience à Genève et en Romandie fondée sur le système HMO est évaluée par l'Institut de médecine sociale et préventive. Les premiers résultats sont encourageants; les usagers sont en général satisfaits de ce système qui promeut la consultation médicale et le contact patient-médecin en réduisant le nombre des examens (laboratoire, radiologie etc..) et la consommation de médicaments.

Le bureau de placement, le service social et le bureau des logements ont participé de façon active au Salon de l'étudiant en 1994.

8. Plan stratégique et plan quadriennal

Après l'élaboration des plans stratégique, en 1993, et quadriennal 1996-1999, en 1994, la Commission de développement a passé à l'étape de la planification continue, c'est-à-dire au choix des projets qui pourront être réalisés dès le 1er octobre 1995. Sur la base des propositions de la Commission, le Rectorat a décidé d'accorder la priorité au développement de programmes doctoraux et de programmes plurifacultaires. Il a retenu sept programmes doctoraux dans les domaines suivants: mathématiques, astronomie, la philosophie et son histoire, linguistique, Renaissance et Réforme, psychologie cognitive expérimentale, biologie fondamentale et médicale. Il a retenu aussi sept programmes plurifacultaires: action humanitaire, centre d'étude pour la démocratie directe, langage et communication, neurosciences cognitives, éthique, études féminines et biologie fondamentale et médicale; les cinq derniers s'inscrivent dans les thèmes interdisciplinaires d'intérêt national retenus dans le plan quadriennal 1996-1999 de la Conférence universitaire suisse.

9. Évaluation des unités d'enseignement et de recherches

Les informations et les propositions fournies par les rapports des experts externes sur les dix unités d'enseignement et de recherche (UER) évaluées en 1993-1994 sont riches et doivent permettre, si elles sont bien exploitées, d'améliorer sur plusieurs points l'utilisation des ressources de l'Université, même si celles-ci ont été fortement réduites par les récentes restrictions budgétaires. Dans le cas de trois départements, les conclusions des experts devraient même conduire à des propositions de réorganisation importantes.

Parmi les propositions des experts, nous mentionnerons en particulier celles-ci, qui devraient pouvoir être mises en œuvre sans ressources supplémentaires:

- l'instauration d'une direction plus ferme et d'une meilleure répartition des responsabilités et des tâches au sein des UER;
- le renforcement des relations et collaborations au sein des UER et entre UER voisines (de l'Université de Genève et d'autres universités de la région);
- le développement et une meilleure organisation de la recherche collective, principalement dans les UER de sciences humaines;
- une incitation plus forte des diplômés à entreprendre et à achever dans des délais raisonnables (de 3 à 5 ans selon les disciplines) une thèse de doctorat, ainsi que le renforcement de la formation post-grade et de l'encadrement de la relève.

Dix nouvelles UER viennent d'être soumises à l'évaluation en 1994-1995. Il s'agit de la Section de mathématiques, des départements de chimie physique et de chimie organique, du Département de microbiologie, de la Policlinique de neurologie, des départements d'économie politique, de science politique et d'histoire économique, de l'Institut d'histoire de la Réformation et de l'École de langue et civilisation françaises. Dans ce dernier cas, nous avons pu mener pour la première fois une évaluation conjointe des écoles des universités de Genève et de Lausanne. D'autres opérations conjointes sont envisagées par les Rectorats des deux universités pour l'année universitaire 1995-1996.

10. Budget et Finances

Les efforts tendant à l'équilibre des finances de l'Etat se poursuivent. Comparés à ceux de 1993, les comptes 1994 montrent que la masse salariale du personnel administratif et technique a diminué de 0,8% pour atteindre 86,5 millions alors que les salaires du personnel enseignant s'inscrivent pour 159 millions, en baisse de 2,1%. Compris dans cette somme, les salaires des assistants et maîtres-assistants figurent pour un montant de 48 millions dans une rubrique à part, libérée de la contrainte de limitation du nombre de postes et ce pour la première fois. Le but de cette opération est de renforcer cette classe de collaborateurs, vitale pour l'encadrement des étudiants et pour la préparation de la relève scientifique. Durement touchée par les premières mesures d'économies, cette catégorie est la seule sur laquelle on peut agir rapidement pour corriger un excès de dépenses. Au vu des indicateurs budgétaires, ce n'est qu'en fin d'année que 15 postes nouveaux ont pu être mis à disposition des facultés dont les problèmes d'encadrement sont les plus lancinants alors que 15 autres étaient réservés au solde de l'opération assistants-médecins pour la partie non transférée au Département de l'action sociale et santé.

Comme pour le reste de la fonction publique, les efforts douloureux de compression ne se traduisent que par une baisse de 1% au niveau des dépenses globales à cause de l'augmentation des charges sociales. Heureusement, les revenus s'inscrivent à 95,5 millions, en hausse de 1,2% sur l'année précédente, ce qui fait que le coût de l'Université pour la collectivité se situe à 284,4 millions, en baisse de 1,8% par rapport à l'an dernier.

L'exercice 1995 se situe dans un contexte difficile. Aux 2% d'économies annoncés, le Conseil d'Etat a imposé une coupure supplémentaire de 0,5% sur les salaires, suivie d'une pondération qui nous coûtera un autre 0,5%. Les crédits de fonctionnement accusent une baisse de 7,5%. Pour ne pas entraîner des conséquences dramatiques pour les bibliothèques, leurs crédits n'ont été amputés que de 2,5%, ce qui a conduit à une coupure de 8,5% pour les autres crédits de fonctionnement.

11. Bâtiments

Uni Mail, deuxième étape

Le 5 décembre 1994, le projet de loi relatif au crédit de construction a été soumis au Grand Conseil, qui devait se prononcer lors de sa session de mars ou avril 1995. Dans le cadre de la procédure de demande de subventionnement, le calcul des coûts a été préparé selon la méthode forfaitaire. La réalisation de la deuxième étape d'Uni Mail permettra notamment d'installer dans les locaux ainsi mis à disposition la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, le Centre universitaire d'écologie humaine et des sciences de l'environnement, le Centre universitaire d'étude des problèmes de l'énergie et l'Institut européen. Un ensemble de salles d'enseignement, de capacités diverses, complètera par ailleurs le dispositif constitué par les auditoriums et les salles de séminaires mis en place en première étape.

Aile Jura

La bibliothèque des sciences de l'Antiquité et du Grec moderne, ainsi que celle de la Faculté autonome de théologie protestante, sont installées. Au cours de l'été 1995, les bibliothèques d'arabe, de chinois et de japonais prendront place au rez-de-chaussée.

Bastions

Les aménagements prévus pour la Faculté autonome de théologie protestante seront réalisés durant l'été 1995 et seront suivis des travaux nécessaires à l'installation de l'Institut d'histoire de la Réformation.

Philosophes

Achèvement pour l'été 1995 des travaux de rénovation des façades et de la toiture du bâtiment central. Réorganisation et extension des bibliothèques d'allemand et d'italien. Les rénovations se poursuivront sur l'aile nord.

Ecole de médecine

L'aile nord sera fonctionnelle en été 1995 ; le financement de la poursuite des travaux de rénovation reste à trouver.

Médecine dentaire

Les deux premières étapes sont terminées. La troisième étape, portant sur la construction d'une annexe, fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire.

Ecogia

Différentes hypothèses sont en cours d'étude à la Faculté des sciences pour implanter sur ce site, situé sur la commune de Versoix, des groupes de chercheurs qui travaillent en étroite collaboration avec ceux de l'Observatoire de Sauvigny et ceux de l'Institut Forel.

Déménagements, aménagements

Suite aux rénovations effectuées principalement aux Philosophes et à l'aile Jura, les déménagements et aménagements de mobilier ont pu être coordonnés à la satisfaction des utilisateurs. En ce qui concerne l'aménagement d'Uni Mail, les derniers équipements sont en voie d'installation.

12. Bibliothèques universitaires

L'utilisation du système SIBIL installé sur l'IBM de Genève pour la gestion locale et l'OPAC (accès public au catalogue en ligne) est en constante augmentation. Tous les postes d'interrogation situés dans les bibliothèques universitaires romandes sont orientés sur la copie du catalogue RERO qui est disponible à l'Université, la base de données de Lausanne étant ainsi « réservée » aux bibliothécaires. Ce catalogue est également beaucoup consulté par les utilisateurs d'Internet ; au total, nous enregistrons actuellement 75'000 transactions par jour en moyenne.

Le Service des bibliothèques (SEBIB) a informatisé le service des acquisitions d'une dizaine de bibliothèques universitaires et déplacé cette application de Lausanne à Genève pour deux grosses bibliothèques. Il a en outre informatisé le prêt à l'Institut d'architecture. Ainsi SIBIL-Genève dessert de plus en plus d'utilisateurs, les Services informatiques s'occupant de l'exploitation, le SEBIB de la gestion de l'application.

Douze ans après l'informatisation du catalogue sur SIBIL, on a éliminé les premiers équipements installés à l'époque dans les bibliothèques de SES et de droit à l'Aile Jura pour les remplacer par des MacIntosh et des PC reliés à Ethernet dans les espaces transformés et réaménagés pour les bibliothèques de lettres. Une entrée commune équipée d'un anti-vol a pu être réalisée au sous-sol.

Les bibliothèques universitaires se sont développées en véritables fournisseurs d'informations et offrent tous les services documentaires à leurs utilisateurs, qui sont de plus en plus nombreux. L'activité du prêt à domicile, par exemple, a augmenté de 42%. De 54'000 en 1983, le nombre total de prêts effectués par les bibliothèques de l'Université est passé à 133'400 en 1994. L'accès à la documentation scientifique par l'intermédiaire du prêt interbibliothèques se distingue par un développement continu, ceci étant en partie dû à la localisation de mieux en mieux connue des ressources documentaires grâce aux catalogues informatisés des réseaux. Pour les seules bibliothèques de l'Université, les emprunts à l'extérieur, qui atteignaient en 1983 un total de 16'000 demandes, se sont élevés en 1993 à 34'100, et ont donc plus que doublé. Les prêts à d'autres bibliothèques ont également augmenté de 66%. Ces opérations représentent une charge de travail en accroissement continu.

Enfin, les personnes ayant accès à Internet peuvent trouver des renseignements sur les bibliothèques en consultant les pages de l'Université sur le World Wide Web, à l'adresse suivante : <http://www.unige.ch/biblio/welcome.html>.

13. Informatique

Tout achat informatique sur des fonds cantonaux est soumis à l'autorisation de la Commission informatique du Rectorat. Ce pouvoir est délégué aux commissions des fa-

cultés et écoles pour le matériel figurant sur une liste d'achats tenue à jour par les Services informatiques (SEINF), assurant les meilleures conditions d'achat pour les PC, les Macintosh et les stations de travail. Les SEINF tiennent une base de données de tous les achats d'appareils, quel que soit leur financement, et des modalités de leur raccordement au réseau de l'Université. De nombreuses licences de site existent pour des logiciels de statistiques, de mathématiques, de traitement de données et de préparation de documents, notamment avec les compagnie Microsoft et Maple ORACLE. L'Université est bien décidée à promouvoir un comportement exemplaire en ce qui concerne l'utilisation des logiciels et la lutte contre le piratage.

Le remplacement des VAX d'Uni-Dufour et du Centre médical universitaire (CMU) par des AXP beaucoup plus puissants s'est effectué avec le même succès que celui de Sciences II intervenu l'an dernier. Les anciennes machines ont été envoyées à l'Université d'Alger avec la collaboration du constructeur et de l'ambassade d'Algérie, sans frais pour l'Université de Genève.

L'amélioration des performances du réseau se poursuit grâce à un crédit d'équipement d'un million voté par le Grand Conseil en 1993 et réparti sur trois ans ; la technologie FDDI (Fiber Data Distributed Interface) est utilisée sur le nœud central du réseau, véritable carrefour d'autoroutes ; des expériences avec la technologie ATM (Asynchronous Transfer Mode) sont en cours pour faire face à la constante augmentation du trafic et permettre les applications multimédia.

Un nouvel accord de partenariat est intervenu avec IBM, faisant de l'Université de Genève le premier site de test du matériel ATM produit par ce constructeur. Le partenariat s'étend au développement des moyens indispensables au transport des textes, images et sons nécessaires aux nouvelles applications de la télématique.

Le coût des services de SWITCH constitue une préoccupation constante. Jusqu'en 1993, notre contribution à cette association s'élevait à 150'000 francs par an. En 1994, il faudra déboursier 216'000 francs et peut-être 300'000 en 1995. Ces dépenses supplémentaires proviennent avant tout d'une augmentation considérable du trafic, due entre autres, aux services très populaires offerts par l'Université sur le World Wide Web.

14. Multimedia

Le récent sommet du G7 consacré aux autoroutes de l'information a montré l'importance qu'attachent les pays développés à la mise en œuvre des nouvelles technologies. L'Université de Genève est bien placée pour prendre part à cette évolution. Elle dispose de plusieurs atouts importants.

Son réseau, particulièrement performant et bien maîtrisé, a été choisi par plusieurs partenaires comme lieu d'expérimentation pour les transmissions à haute vitesse, en particulier grâce à la technologie ATM.

Un autre élément important est le studio d'Uni Dufour, capable de produire des documents vidéo de qualité, comme il l'a démontré avec des «clips» de présentation de plusieurs unités d'enseignement et de recherche. Ce programme de présentation vidéo des activités de la maison se poursuit. Toutes ces images, fixes ou animées, seront ensuite digitalisées et compressées pour être mises à disposition des utilisateurs.

Des capacités de stockage considérables sont offertes par le serveur central IBM 9121-411 qui peut archiver 1'200 milliards d'octets sur le robot à cartouches magnétiques qui lui est associé.

Enfin, de nombreux utilisateurs sont prêts à investir leur temps et leur savoir-faire dans ces nouvelles technologies pour améliorer la qualité de leur enseignement. On peut citer comme exemple le logiciel machina-carnis qui sert de support de cours en médecine. Une expérience nouvelle est en préparation pour la formation des médecins-dentistes dont les premiers travaux, sur mannequins, bénéficieront d'une aide personnalisée grâce à la vidéo à la demande.

Le plan multimedia se poursuit avec en arrière-plan une philosophie du partage des connaissances : l'Université est détentrice d'un savoir quasiment encyclopédique qu'elle doit apprendre à mettre à disposition à travers les nouvelles technologies de l'information. Ceci passe par une expérimentation sérieuse de la préparation de moyens d'enseignement et de nouveaux modes d'apprentissage. L'Université possède les moyens et les personnes qui lui permettent de jouer un rôle déterminant dans cette évolution de notre société.

15. Organisation de l'administration centrale

La nouvelle organisation annoncée en octobre 1993 a été mise en place dans le courant de l'année 1994. La Direction administrative a été complétée, au mois de juillet dernier, par l'entrée en fonction de Monsieur Jean-Robert Bettens.

L'organisation et le fonctionnement de la Direction administrative ont alors été précisés et les domaines d'action prioritaires ont été déterminés. La mise en place de cette nouvelle forme de gestion, voulue par la Direction administrative, se poursuit actuellement.

Un certain nombre de projets qualifiés d'urgents ont été mis en route. Il faut relever, en particulier, les travaux concernant l'informatisation de l'inventaire des équipements, l'étude de l'informatisation de la gestion des étudiants, dans laquelle le Service d'informatique administrative est particulièrement mis à contribution. D'autre part, ce Service a complété le projet «InfoClin», permettant une gestion administrative rigoureuse des patients de la Section de médecine dentaire.

Comme dans tous les secteurs de l'Université, l'administration a opéré les coupures budgétaires imposées par le Conseil d'Etat, apportant ainsi sa contribution au respect de l'équilibre budgétaire.

Il faut encore relever que l'Université utilisera, pour la préparation du budget 1996, le nouveau modèle de comptes, se conformant ainsi aux souhaits de la Commission financière du Grand Conseil.

16. Services rattachés au Rectorat

Service juridique

Les tâches du Service juridique se sont multipliées. Outre ses interventions, d'une part, en matière de plaintes et de recours et, d'autre part, au niveau de règlements d'études et règlements d'organisation des facultés, il est de plus en plus sollicité par le Rectorat pour traiter de problèmes relevant de la politique universitaire et appelé à fonctionner comme organe d'état-major. Ainsi, le Service est intervenu dans la préparation de projets de concordats, conventions, statuts et règlements requis par la réalisation des projets de coordination interuniversitaires (Ecole romande de pharmacie, collaboration conclue entre les

facultés des sciences des universités de Genève et de Lausanne, etc.). Il a aussi apporté son assistance lors de l'élaboration des modifications de la Loi sur l'Université. Par ailleurs, il a contribué à assurer le suivi des modifications de statuts du personnel de l'ancienne Ecole d'architecture et du nouveau statut des membres de l'Institut d'architecture. Sa fonction, en tant que consultant pour le Service des relations Université-Economie (SUNEC) en matière de contrats passés avec des entreprises, privées ou publiques et de propriété intellectuelle, s'est intensifiée. Enfin, au cours de cet exercice, il a organisé et contrôlé le déroulement des élections générales à l'Université.

Service de presse

Hormis les services de communication qu'il a rendus à la communauté universitaire - organisations de conférences de presse, envois de communiqués et relations avec les médias - le Service de presse a poursuivi son action à travers ses diverses créations. CAMPUS, le magazine de l'Université a atteint sa vitesse de croisière avec un tirage moyen de 23'000 exemplaires cinq fois l'an. Le nombre de ses lecteurs a également augmenté grâce à une distribution étendue à quelque deux cents cabinets médicaux du canton, le nombre des abonnés payants étant demeuré constant.

Une innovation a particulièrement occupé le Service de presse au cours de l'exercice : le lancement, à la rentrée universitaire d'automne, de SYNERGIES, magazine des hautes écoles de Suisse occidentale. Emanation de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO), cette revue regroupe les universités de Genève, Lausanne, Berne, Neuchâtel, Fribourg et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Tiré à 100'000 exemplaires, SYNERGIES, comme son nom l'indique, a cherché à faire connaître les efforts de mise en réseau et de collaboration des institutions concernées. La publication s'adresse aussi bien aux lecteurs universitaires qu'au public. Un large dossier - pour l'édification duquel il a été fait appel à d'éminents spécialistes des divers secteurs du tissu économique, politique, culturel et social du pays - était, en première partie, consacré à l'avenir de la Suisse. En seconde partie, il y était présenté une vue d'ensemble de la coordination menée par nos institutions. Vendue également dans les kiosques de Suisse romande, cette revue paraîtra une fois l'an, la prochaine édition étant prévue pour décembre 1995. Le premier numéro de SYNERGIES a été réalisé et édité par le Service de presse de l'Université de Genève, avec la collaboration, pour la partie rédactionnelle, de ses homologues des autres universités.

Soucieux de développer l'information interne, le Service de presse a mis au point, à la demande du Rectorat, un projet de bulletin qui, étant donné les difficultés budgétaires de l'Université, n'a malheureusement pas abouti. En attendant des jours meilleurs, il convient de souligner que le CARNET DE L'UNIVERSITE s'est amélioré au niveau de sa présentation, de sa forme et de son contenu. Il comprend désormais une double page hebdomadaire d'informations générales sur l'Université.

M. Serge Bimpage, chef du Service de presse depuis 1989, et créateur de CAMPUS, a quitté l'Université fin février pour reprendre des activités de journaliste dans le secteur privé. M. Turhan Boysan lui succède, de manière intérimaire, à la direction du service.

Service des relations extérieures

L'essor qu'ont pris les collaborations interuniversitaires a entraîné une augmentation des tâches au niveau de l'organisation, à laquelle l'Université n'était plus en mesure de faire

face. Une solution à ce problème a été apportée par la création d'un Service des relations extérieures (SRE). Celui-ci fait partie des services rattachés aux Rectorat. Il a commencé à fonctionner à partir du 1er octobre et a été placé sous la responsabilité de Mme Edith Bohren. Le Service a été créé par réallocation de postes existants, notamment en regroupant des personnes déjà engagées dans des projets internationaux. Le SRE comprend le Bureau des relations internationales (BRI), le Service des relations Université-Economie (SUNEC) et l'Euro-Guichet, ces deux dernières unités étant précédemment regroupées avec le Service des publications et archives. Fait également partie du BRI une personne chargée de la coordination des contributions de fonds privés allouées à des prix et des bourses. Le BRI a pour tâche principale de gérer des programmes d'échanges d'étudiants et d'enseignants. Ces activités concernent notamment le Programme de mobilité européenne ERASMUS, le Programme de mobilité suisse CH-UNIMOBIL, les programmes d'échanges bilatéraux de l'Université et les boursiers de la Confédération. Il intervient au niveau de la préparation des programmes et des accords d'échanges, de l'élaboration de directives en matière de procédure d'accueil et de statuts des étudiants et enseignants hôtes, de l'animation et de la coordination des programmes au sein de l'Université, et également au niveau de la gestion administrative des bourses.

Les activités du SUNEC ont bénéficié d'un développement réjouissant, dû en grande partie à l'engagement, sur fonds privé, d'un collaborateur qui peut se consacrer entièrement à cette tâche. Les demandes, tant des chercheurs de l'Université de Genève que des entreprises privées ou publiques, se sont également multipliées. Le SUNEC est intervenu dans la recherche de partenaires, la protection de la propriété intellectuelle, les contrats de partenariats et enfin dans des projets de transfert des connaissances.

L'Université bénéficie d'une multitude de fonds privés à partir desquels des prix, des bourses ou autres subsides peuvent être attribués. Les informations à ce sujet étant lacunaires et une supervision des fonctionnements n'existant pas, une tâche générale de coordination, en matière de prix et de bourses, provenant de fonds privés, a été confiée à un chargé de mission, dont le premier travail a consisté à établir un inventaire complet et à effectuer une mise à jour des dispositions d'application de chaque fonds.

L'Euro-Guichet a effectué un important travail d'information auprès des chercheurs de l'Université à l'occasion du démarrage du 4e programme-cadre de recherche et développement technologique (1994-1998) de l'Union européenne. Depuis le 1er janvier 1995, ses compétences se sont élargies à l'ensemble des programmes internationaux de recherche, tels que COST, EUREKA, INTERREG, etc.

Service des publications et archives

Le Service a fait l'objet d'une profonde restructuration, en raison de la création du SRE et du transfert de deux de ses collaborateurs. Une nouvelle répartition des tâches au sein du Service a été effectuée et une rationalisation du travail a été obtenue. Les missions d'édition et d'archivage restent cependant les mêmes. Des améliorations ont pu être réalisées grâce, notamment, à l'acquisition d'un parc informatique (logiciels graphiques et machines) mieux adapté à ces tâches et aux développements des techniques de production graphique. Parmi les nouvelles activités du programme d'édition de l'année, figure la préparation de la réédition du Recueil des professeurs et d'une plaquette d'information générale sur l'Université. L'édition du Catalogue des publications et de la recherche a rencontré de nombreuses difficultés en raison de l'introduction d'un nouveau système informatisé de saisie des informations bibliographiques et du catalogue selon les normes

de SIBIL. Plusieurs changements sont intervenus au sein de l'équipe du Service des publications et des archives. Ainsi, Mme Edith Bohren et M. Olivier Lombard ont été transférés au SRE, et la direction du Service a été confiée à M. Alain Julliard. M. Pierre Weber a été engagé en qualité de graphiste.

17. Divers

Elections générales

Tous les deux ans, l'Université est appelée à élire ses représentants dans les organes délibératifs, à savoir les conseils de l'Université, des facultés et de leurs sections, de l'École de traduction et d'interprétation et de l'Institut d'architecture. Les élections se sont déroulées les 23 et 24 février. Par rapport aux élections précédentes, qui étaient tacites pour la plupart, l'enjeu a été cette fois-ci plus important, des élections ouvertes ayant eu lieu pour tous les corps du Conseil de l'Université. Le Conseil de la Section des sciences économiques a, de même, fait l'objet d'une élection ouverte pour le corps des collaborateurs de l'enseignement. La participation aux élections a été meilleure que les fois précédentes, mais elle reste toujours très modeste (3,2% pour les étudiants, 9% pour les collaborateurs de l'enseignement et de la recherche, 11,2% pour le corps professoral et 14,7% pour le personnel administratif et technique ; un record de 68,1% a été atteint pour le conseil de section des sciences économiques).

Centre international pour la migration et la santé

Le Centre international pour la migration et la santé (CIMIS) a été fondé à Genève en janvier. L'Université de Genève, l'Organisation internationale des migrations (OIM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont associées à ce projet soutenu par le Département de l'action sociale et santé. L'activité du Centre consiste en des études et des recherches sur la santé des migrants et des réfugiés, sur l'information et le conseil des gouvernements en la matière, ainsi que sur la formation du personnel de terrain.

Expositions et relations avec la Cité

L'Université a participé une nouvelle fois, en association avec le Département de l'instruction publique, à EDUCA, Salon de l'étudiant et de la formation, qui s'est tenu à Palexpo en mai 1994, ainsi qu'au Forum suisse de la Carrière et de l'Entreprise qui a eu lieu en mars 1995.